

Les agriculteurs dans des projets collectifs agro-énergétiques : recherche d'autonomie et territorialisation des actions de développement

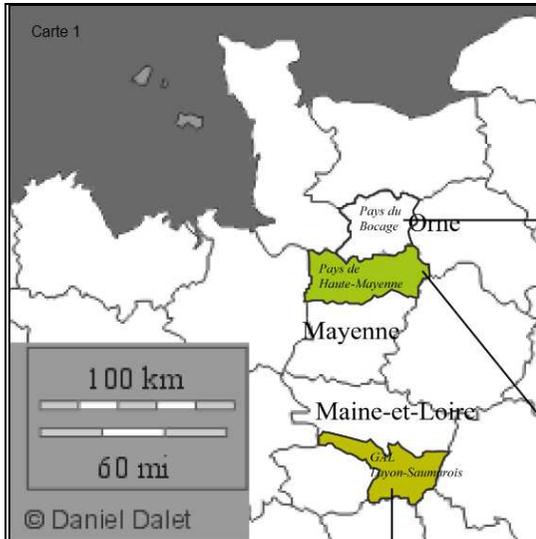
PIERRE Geneviève
MCF Géographie
UMR-ESO 6590 – ESO Angers
Université d'Angers
UFR LLSH
11 Boulevard Lavoisier
4045 Angers cédex
genevieve.pierre@univ-angers.fr
genevieve.pierre@wanadoo.fr
tél prof : 02.41.22.63.57

Résumé :

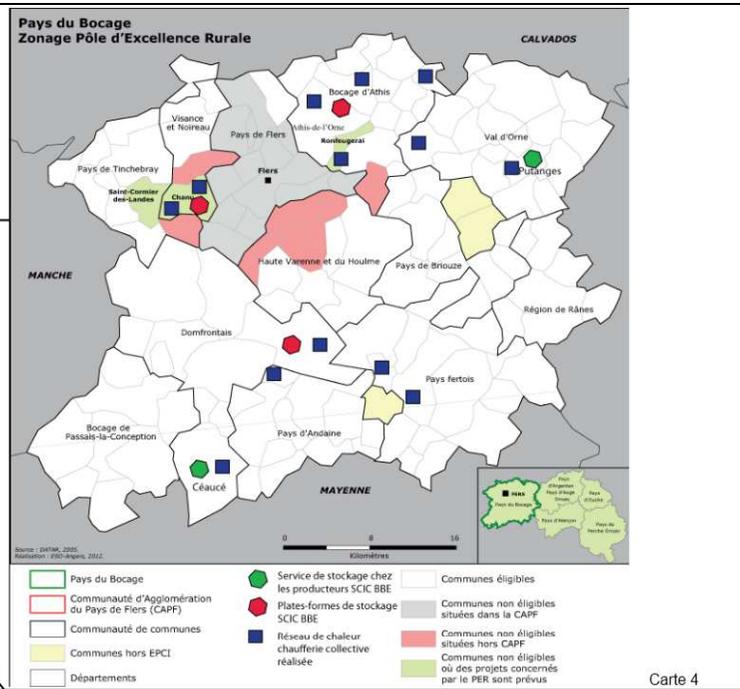
La mise en place de projets collectifs d'autonomie énergétique et alimentaire agricole en circuits courts (huile végétale pure et bois-bocage énergie) relève d'initiatives d'agriculteurs et d'élus locaux. Ils interconnectent les réseaux d'acteurs des Chambres d'agriculture, des Civam (centre d'initiatives pour la valorisation agricole et du milieu rural), des CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole), mais relèvent aussi du soutien des collectivités locales, par le biais de programmes Leader et des Pôles d'Excellence Rurale (PER), dans les départements de l'Orne, de la Mayenne et de Maine-et-Loire. Les agriculteurs initiateurs sont conduits à articuler différents réseaux techniques, territoriaux et de pratiques agricoles, relevant de différentes fonctions de l'agriculture. Cela interroge leurs représentations de l'agriculture, de sa multifonctionnalité, de sa dimension socio-territoriale. La définition de l'autonomie agricole est très ouverte. Pensée *a minima*, comme une consommation sobre en intrants, notamment en alimentation du bétail, des réseaux d'agriculteurs mettent en avant l'inscription de l'exploitation dans des dynamiques territoriales par la mobilisation de ressources locales. L'autonomie s'inscrit, ici, dans les projets collectifs et le statut coopératif en CUMA est toujours au point de départ de l'action, jusqu'à initier des formes coopératives multi partenariales regroupant des collectivités locales, des agriculteurs, des industriels, d'autres acteurs. La structuration juridique complexe des filières et le coût des investissements conditionnent la façon dont ces actions sont présentées aux agriculteurs, par l'aspect valorisation économique plus que par la dimension environnementale et paysagère, afin de convaincre le plus grand nombre. Ces actions proposent une image de l'agriculture portée par la dimension territoriale et l'offre de services. La dimension socio-territoriale semble être la moins reconnue par les agriculteurs alors que celle de valorisation économique est la plus rassembleuse.

Mots-clés : autonomie agricole, développement territorial, énergies renouvelables, identités professionnelles agricoles, multifonctionnalité, acteurs

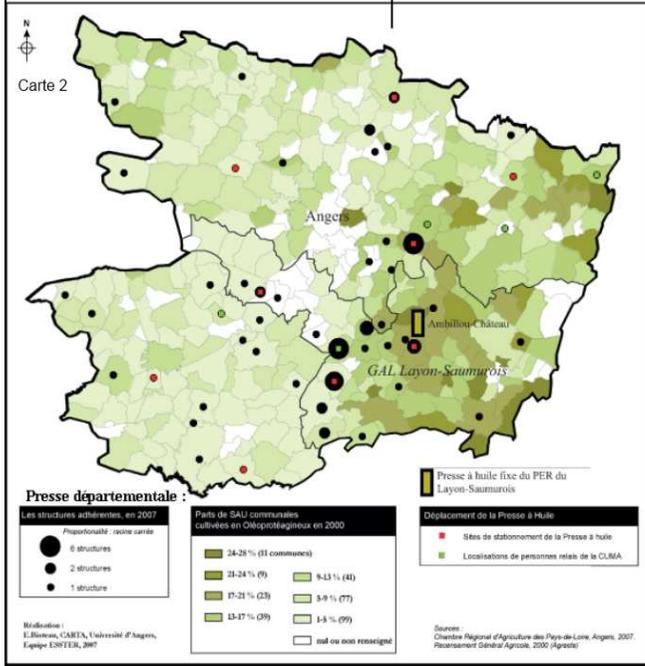
Codes JEL : Q19 ; Q 42



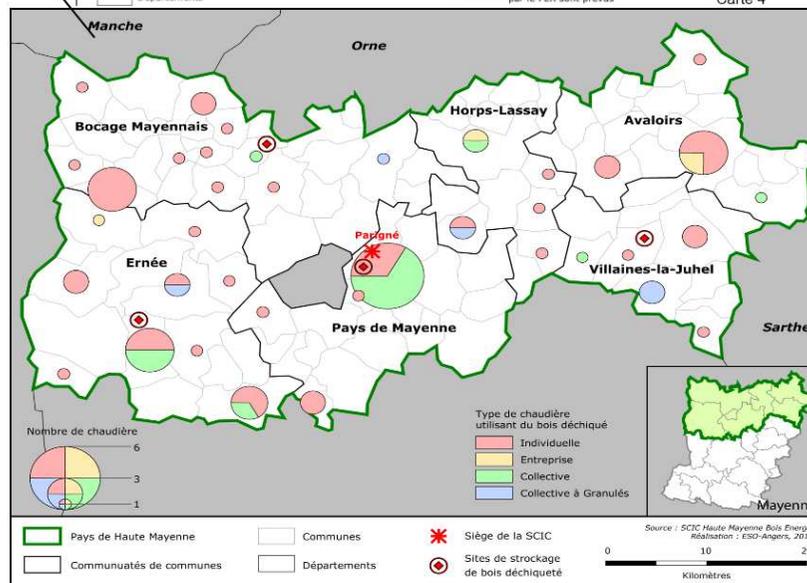
Carte 3



Les presses à huile végétale pure en Maine-Loire : territorialité de la presse départementale et implantation de la presse fixe du PER Layon-Saumurois 2006-2010



Carte 4



Introduction :

Depuis les années 2000, des projets collectifs agro-énergétiques, soutenus par des dispositifs d'action publique au sein de territoires de Pays ou d'intercommunalités (programmes européens Leader + et Leader 2007-2013, les pôles d'excellence rurale – PER – 2006-2008), se sont multipliés dans les espaces ruraux de l'ouest français. L'article s'intéresse particulièrement aux actions de production d'huile végétale pure, en vue de produire de l'huile-carburant et des tourteaux fermiers, et de bois de bocage déchiqueté destiné à alimenter des filières énergétiques locales (Pays de Haute-Mayenne en Mayenne, Pays du Bocage Ornaïs dans l'Orne, Maine-et-Loire et PER du Layon-Saumurois). Il s'agit de circuits courts non dévolus à l'alimentation humaine mais relevant bien de l'agriculture, soit parce qu'il s'agit de produire une matière première agricole destinée à de nouveaux débouchés (colza et tournesol pour l'huile et le tourteau), soit parce que cela s'inscrit dans le prolongement de l'activité de l'agriculteur au quotidien (faire son bois, entretenir sa haie). L'activation de ressources a priori génériques *i.e.* qui ne relèvent ni d'une typicité de produit ou de terroir, ni de labels de qualité attachés à une indication géographique, ni à un zonage environnemental (le petit bois de la haie, la production de colza ou de tournesol) pose la question de leur spécification dans une perspective de territorialisation des actions agro-énergétiques locales de développement.

Ces projets initiés grâce au dynamisme expérimental de quelques agriculteurs préoccupés d'autonomie agricole (alimentation animale, énergie) rejoignent les réflexions de collectivités locales sur les économies d'énergie, sur les énergies renouvelables, sur l'autonomie énergétique pour leur territoire. De l'initiative individuelle des agriculteurs à l'origine de ces projets, à l'action collective, voire de territoire, la recherche d'autonomie est également un facteur de mobilisation au service de la promotion d'une agriculture multifonctionnelle redéfinissant ses missions et dégagant des revenus diversifiés que l'on souhaite davantage ancrer localement. L'action collective s'impose eu égard à la dimension machinisme, outil et équipement – pas seulement agricole – centrale dans ces projets, même si des aides permettent de diminuer les frais d'équipements pour les agriculteurs, les collectivités locales, les particuliers.

Dans ces projets agro-énergétiques, les agriculteurs-initiateurs sont conduits à mobiliser différents réseaux de représentations du métier, ou correspondant à différentes fonctions et activités de l'agriculture, jusqu'à sortir de la stricte sphère agricole pour s'inscrire dans des stratégies de développement de territoire donnant une autre dimension à leurs projets. Or, l'individu a plusieurs profils actoriels (Lévi et Lussault, 2003) et son action, son dynamisme relèvent d'intentionnalités et de motivations diverses que l'entretien semi-directif et le récit de vie doit mettre en évidence. Si ces projets naissent de la volonté, du dynamisme, de quelques individus, ils sont relayés par des réseaux de conseil agricole, généralement liés à ses réseaux de travail habituels ou inscrits dans des projets de territoires. Nous faisons l'hypothèse que les perceptions du métier et de la dimension socio-territoriale de l'action de développement que les agriculteurs-clés, territorialisés ou non (initiateurs, leaders, moteurs) contribuent à construire, orientent les mobilisations des réseaux d'acteurs et les modalités de co-construction socio-territoriale de l'action de développement. Cela interroge nécessairement les représentations traditionnelles, ou dominantes, de l'agriculture sur le territoire, au service d'actions de développement partenariales inégalement territorialisées.

1. Des projets en circuits courts motivés par une recherche d'autonomie en agriculture

Le travail d'enquête a procédé par entretiens menés en 2008 et 2011 auprès des acteurs, élus, techniciens, qui ont assuré le montage technique des projets. Des entretiens informatifs (17 personnes) ont été menés dans trois départements (l'Orne, la Mayenne et le Maine-et-Loire ; voir carte 1), dans les FD CUMA (Fédérations Départementales des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole), auprès des chargés de mission énergie et environnement des Conseil Généraux, auprès des techniciens des antennes locales des chambres d'agriculture, de la FD Civam (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Monde rural) de la Mayenne, des SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) de Chanu dans l'Orne et de Haute-Mayenne et de la CUMA H₂L du Layon. Nous avons distingué une catégorie d'agriculteurs-clés (initiateurs, fondateurs, moteurs, souvent leaders, acteurs territorialisés, ou non) de ces projets (14) qui a fait l'objet d'enquêtes par récits de vie (Berteaux, 2010). D'autres

agriculteurs, simples adhérents des structures juridiques dont relèvent les filières locales, ont fait l'objet d'entretiens semi-directifs (12).

1.1. Projets collectifs agricoles ou territoriaux en circuits courts

Ces actions de production de bois-bocage énergie (bois déchiqueté) dans les départements de l'Orne et de la Mayenne et de production d'huile végétale pure dans le Maine-et-Loire (cartes 1 à 4) relèvent de filières locales (pas plus de 15 à 20 km entre les plates-formes de stockage de bois déchiqueté et les apporteurs et utilisateurs) en circuit court ou en autoconsommation. Mis en place dans les années 2000, ces projets ont bénéficié de programmes Leader + (2000-2006) ou de la mise en place des Pôles d'Excellence Rurale (PER) 2006-2008.

Nous menons notre raisonnement à partir de cinq constructions de projets collectifs agricoles dans les années 2000. Ces projets sont à la fois précurseurs et emblématiques des actions agro-énergétiques et d'autonomie agricole menées au sein du réseau CUMA de l'ouest français. Ils ont constitué des exemples mis en valeur et commentés au sein des réseaux de conseils techniques agricoles et des CUMA, tant pour leurs aspects techniques que pour leur structuration juridique et collective. L'existence de ces projets relève de l'implication initiale et forte de quelques agriculteurs. Ces actions relevant de la recherche d'autonomie (énergétique/alimentaire) se traduisent nécessairement par le passage à l'action collective du fait du montant des investissements : achat d'une presse à huile végétale pure (75 000 à 400 000 euros, pour une presse de bonne capacité productive ou une presse fixe) ou bien d'une déchiqueteuse à grappin¹ (jusqu'à 150 000 euros) ; cela coûte plus encore si on considère les constructions nécessaires, les bâtiments de stockage. Il s'agit d'outils prototypes ou peu utilisés en France au début des années 2000, localisés dans des CUMA départementales d'innovation et d'expérimentation en machinisme qui constituent le premier réseau de mobilisation par les agriculteurs initiateurs. Au moment où ces actions se mettent en place, au milieu des années 2000, personne ne dispose du savoir-faire technique incontestable ; souvent, l'agriculteur initiateur de la démarche en sait autant, si ce n'est plus, que le technicien CUMA.

Les projets sont de deux natures différentes. Dans un cas, il s'agit d'une activité de diversification agricole et d'autonomie alimentaire des élevages par la production, à la ferme, d'huile végétale pure (1/3)² et de tourteaux fermiers (2/3), à partir de la trituration des graines de colza (70 %) ou de tournesol (30 %). Dans un second cas, il s'agit de déchiqueter le petit bois de la haie, souvent considéré comme un déchet, et faire de ce produit une ressource activée par la mise en place d'une filière énergétique locale.

Les projets relevant de l'huile végétale pure étudiés sont localisés dans le Maine-et-Loire (carte 2). Ils sont portés par des éleveurs qui cherchent à rendre leurs exploitations plus autonomes dans la nourriture animale et le faire à moindre coût énergétique. Un projet de presse à huile végétale pure semi-mobile est mis en place dans le département du Maine-et-Loire en 2006, permettant la production de tourteau fermier par l'exploitant lui-même pour l'alimentation animale et la production d'huile, initialement prévue pour un usage en carburant³. Ce projet relève de la CUMA départementale « Innov- Expé » mais a été initié par des agriculteurs d'une CUMA du Pays de Loire en Layon. Aussi, le projet de pôle d'excellence rurale du Layon-Saumurois (2006-2008) pour une station de pressage fixe d'huile végétale pure et de production de tourteau alimentaire fermier, s'inscrit-il en continuité du projet précédent. Depuis 2010, l'outil fixe de la CUMA locale H₂L compte 70 adhérents et produit 1500 tonnes d'huile et 2400 tonnes de tourteaux. Il rayonne sur le Layon-Saumurois, dans le sud-est du Maine-et-Loire et sur les départements voisins.

Les actions relatives au bois déchiqueté (cartes 3 et 4), qui permet une alimentation automatique des chaudières, se sont développées de façon concomitante dans les départements de l'Orne et de la Mayenne, à partir d'actions de Pays, de programmes Leader + (Pays de Haute-Mayenne) et de deux PER 2006-2008 (Pays du Bocage Ornais et Pays de Haute-Mayenne). La

¹ Un bras mû mécaniquement permet de saisir le bois. Pour l'agriculteur, cela rend l'opération plus rapide et moins pénible que l'alimentation manuelle.

² Depuis le 01/01/2007 (Loi d'Orientation Agricole de 2006), la vente d'huile-carburant entre agriculteurs et aux collectivités locales est autorisée selon des conditions drastiques précisées par décret pour l'utilisation par les flottes captives des collectivités locales.

³ Une presse à huile de 350 000 litres de capacité (la plus grande au sein de la FR CUMA de l'ouest de la France et une des premières en France en termes de capacités au sein du réseau CUMA, est achetée en 2006, pour 73 adhérents de la CUMA départementale d'innovation et d'expérimentation en machinisme.

structuration des filières locales au sein de deux SCIC résulte de la convergence d'initiatives d'élus-agriculteurs, d'agriculteurs en CUMA, préoccupés de développement durable ou d'élus locaux, intéressés par les énergies renouvelables. Parallèlement, tant dans le Nord Mayenne que dans certaines collectives locales du Pays du Bocage Ornaïs (communauté de communes d'Athis-de-l'Orne), on a connu, en 2000, une mobilisation forte d'élus locaux, d'associations de citoyens, d'agriculteurs, en opposition à un projet de l'ANDRA d'enfouissement de déchets nucléaires. Ceci a pu relever d'une forme de « concertement » (Brunet, 2008) sur les aspects énergétiques et de développement d'énergies renouvelables, en contre-projet face au nucléaire.

En Mayenne, trois actions convergent. La FD CUMA de Mayenne, par le biais de la CUMA départementale d'expérimentation en machinisme en Mayenne Cepvil (Coopérative d'Etudes, de Promotion, de Valorisation des Initiatives Locales) agit dès 1995 dans la promotion du bois déchiqueté, par l'acquisition de déchiqueteuses à bois et de chaudières automatiques chez les agriculteurs. Parallèlement, deux élus locaux également agriculteurs décident, en 2005, de mettre en place un réseau de chaleur bois dans leur commune de Haute-Mayenne et de l'alimenter à partir du bois déchiqueté « agricole » (2005-2008). Une plate-forme de stockage, construite en 2007 est gérée par l'Association Bois-Bocage-Énergie (17 agriculteurs). Ces initiatives convergent dans un projet porté par des élus du Pays de Haute-Mayenne de constitution d'une filière de bois-déchiqueté. Une structuration au sein d'une SCIC Haute-Mayenne Bois-Energie (HMBE) est décidée. Cela s'inscrit dans un ensemble de politiques du Pays. Le programme Leader + (2000-2006) a mis en avant la valorisation des ressources naturelles et culturelles dont la promotion des énergies renouvelables. Cette dynamique est appuyée en 2006-2008 par un PER « Haute-Mayenne, terre d'énergies », portant sur sept opérations liées aux énergies renouvelables, dont les chaufferies et réseaux de chaleur bois. Entre 2003 et 2010, le Pays a installé des moyens d'ingénierie importants sur ces questions. Le programme Leader 2008-2013 prolonge ces actions autour du développement économique durable incluant les énergies renouvelables.

En Basse-Normandie, la SCIC Bois Bocage Energie de l'Orne (B₂E) est mise en place en 2006 à Chanu avec 21 adhérents, dont 10 agriculteurs fondateurs issus des réseaux CUMA, des réseaux de l'agriculture autonome et économe de type Civam ou Réseau Agriculture Durable, de la Confédération Paysanne, des associations locales et environnementales. Au sein du Pays du Bocage ornaïs, on a connu des actions de replantation bocagère, particulièrement dynamiques dans le secteur d'Athis-de-l'Orne, avec des aides du Conseil général et les fonds du PER 2006-2008 ciblé sur le bois énergie⁴; certaines collectivités locales et élus (Chanu, Athis de l'Orne) ont fortement soutenu la création de la filière. En 2011, la SCIC compte 150 adhérents dont 90 agriculteurs.

Ces projets font avancer les réflexions sur la mutualisation de moyens techniques au profit de la valorisation des ressources locales et de la diminution des coûts énergétiques et alimentaires. Ils constituent une forme de diversification agricole (colza pour l'huile et le tourteau fermier, bois de haie pour la filière énergétique locale). L'approche multifonctionnelle de l'agriculture, par l'entretien du paysage bocager et de la haie débouchant sur la production de bois déchiqueté, relève de l'insertion de l'exploitation agricole dans son territoire. L'agriculteur propose des services socio-territoriaux et environnementaux selon ses pratiques agricoles, ses représentations du métier, sa définition de l'autonomie agricole. Bien que le bois-bocage produit localement soit plus cher que le bois industriel, l'ambition du projet basé sur une ressource ancrée dans le territoire et permettant une valorisation locale de la haie doit convaincre les collectivités locales de s'adresser à la filière locale d'approvisionnement, plutôt qu'aux grands opérateurs industriels du bois.

2. De l'autonomie agricole à la territorialisation des actions agro-énergétiques en filière courte

2.1. Différentes définitions de l'autonomie agricole : de l'approche individuelle au projet de territoire

La consommation sobre en intrants (engrais, phytosanitaires, alimentation du bétail) est le critère le plus communément partagé de définition de l'autonomie agricole. Au-delà, la conduite d'exploitation économe, autonome et durable défendue par des réseaux agricoles dans l'ouest français comme le Réseau Agriculture Durable (RAD) ou Civam, se nourrit d'actions collectives, coopératives,

⁴ Près de 60 km de haies ont été plantés dans le Pays.

associatives. Il s'agit de mettre en avant l'inscription de l'exploitation dans des dynamiques territoriales, par la mobilisation de ressources locales et par la complémentarité dans leur utilisation (Vilain, 2003). Pour les agriculteurs insérés dans ces réseaux, d'autres critères s'ajoutent, comme l'endettement des agriculteurs, dont le suréquipement individuel en machinisme est un aspect (Gaboriau et al., 2009), la dépendance par rapport à l'agro-industrie et à certains dispositifs de paiements publics, la transmissibilité de l'exploitation.

Aussi, l'autonomie se décline-t-elle en plusieurs registres d'exigences. Même si la majorité des adhérents aux projets est motivée par une approche individuelle, si ce n'est individualiste (trouver une alternative au fuel, mieux valoriser ses productions agricoles et sécuriser ses revenus), la dimension collective de l'autonomie portée par les agriculteurs-initiateurs doit promouvoir une meilleure capacité individuelle ou collective d'action sur son environnement économique, politique, professionnel, (Pierre et Thureau, 2011). Cela valorise les dynamiques de co-construction collective fortement ancrées dans le réseau CUMA et portées également par des notions de qualité technique, de performance en machinisme, d'expérimentations, d'entrepreneuriat. L'auto-construction, tant pour la construction des cellules de stockage du colza que pour les plates-formes de stockage du bois déchiqueté, a également constitué une étape importante.

Ces projets et filières locales nécessitent des matériels lourds (presse à huile végétale pure). Ceux-ci peuvent s'inscrire dans une chaîne technique d'équipements comme dans le cas de la filière bois déchiqueté, de la déchiqueteuse à bois, aux chaudières automatiques ou aux réseaux de chaleur bois des agriculteurs, des particuliers, des collectivités locales. La CUMA s'impose pour les investissements en matériels agricoles. Or, ces matériels ne relèvent pas tous du machinisme agricole stricto sensu mais sont interdépendants dans la perception que l'on peut avoir de la crédibilité technique de l'ensemble de la filière. Ces matériels sont également indispensables pour permettre de reconsidérer un déchet, le petit bois, en potentiel énergétique, *i.e.* activer une ressource territoriale (Gumuchian et Pecqueur, 2007) à partir d'un potentiel en abondance sur le territoire. Ainsi, le développement du bois-énergie en chaudières automatiques chez les agriculteurs est-il lié au développement de l'utilisation en commun de la déchiqueteuse à grappin. Sans cet outil, l'agriculteur en reste à la production de bois-bûche pour sa consommation personnelle et le petit bois de la haie est brûlé dans le champ. Tant que le bois déchiqueté relève de l'équipement des agriculteurs et de leur autoconsommation, la structuration en CUMA est suffisante. Dès lors que l'ambition du projet élargit, au niveau du territoire, les missions traditionnelles de l'agriculture pour offrir des services paysagers et de production d'énergies renouvelables locales, une autre structuration juridique s'impose. La construction multipartenariale du projet doit permettre de garantir l'approvisionnement des collectivités et des particuliers et doit les convaincre de payer plus cher (20 % au minimum) qu'en approvisionnement industriel classique, un bois relevant d'aménités locales.

2.2. Territorialisation des actions de développement collectives agro-énergétiques : quels questionnements ?

Le renouvellement du lien entre développement agricole et territoire (Callois et Mocquay, 2008), ainsi que les définitions de territorialisation et d'ancrage territorial de l'agriculture (Pluvinaige et al, 2000 ; Frayssignes J., 2005), doivent être reconsidérés. Il s'agit de comprendre comment des projets de diversification agricole et de relocalisation de valeur ajoutée deviennent des projets d'autonomie agro-énergétique de l'agriculture, puis du territoire. Selon la littérature géographique relative à l'agriculture, la territorialisation des actions de développement agricole peut se comprendre comme l'installation dans la durée de pratiques agricoles participant d'une convergence forte d'actions sur un territoire (Tauber & André, 2005), par l'effet de masse qu'elles peuvent prendre; penser à la concentration géographique des contractualisations en MAEt (mesures agri-environnementales territorialisées) dans certains territoires. On peut également évoquer la volonté de fixation localisée de valeur ajoutée relevant d'actions collectives de développement agricole, motivées soit par la délimitation d'une zone AOC, AOP, IGP, soit par des actions agro-territoriales et/ou environnementales (Hirczak, 2007) spécifiques qui constituent une vitrine pour le territoire ; la valorisation des spécialisations et systèmes de production de l'agriculture locale par la captation d'une partie de la production au profit du projet de territoire et au détriment, ou en parallèle à la filière agro-industrielle classique de production, participe de cette définition ; ces actions, portées par des

politiques de Pays, d'intercommunalités peuvent déboucher sur une singularisation du territoire par le projet (Pecqueur et Gumuchian dir., 2007 : 134). Les activités liées au bois bocage énergie, tant en nord Mayenne que dans certaines collectivités locales du Pays du Bocage Ornaïs (Chanu, Athis-de l'Orne) sont publicisées par le biais de salons, fêtes locales, ou par une communication ciblée sur ces actions menées dans le Pays⁵.

Les représentations que l'agriculteur-initiateur se fait de son métier et de la dimension socio-territoriale de l'agriculture peuvent orienter les stratégies et capacités de mobilisations de réseaux d'acteurs, sociaux, professionnels, de pratiques agricoles au profit d'une action inscrite (ou non) dans un processus de territorialisation. Dans la mise en place des projets agro-énergétiques de territoire, notre problématique vise à mettre en perspective les modalités d'actions de l'agriculteur, à la fois individu et citoyen, acteur de projets collectifs de développement agricole, agriculteur plus ou moins ancré dans son territoire et assumant ou revendiquant des missions socio-territoriales de l'agriculture.

L'ancrage territorial agricole se définit aussi par les liens des agriculteurs avec les institutions locales, avec des consommateurs non agricoles, des artisans du territoire, permettant de mesurer la place de l'agriculture dans la singularisation des territoires. Or, l'ambition d'autonomie agricole participe de ce mouvement, à travers les dynamiques d'ancrage au territoire des exploitations agricoles. À partir des ressources mobilisées et /ou mobilisables dans des stratégies d'évolution de l'activité, Mohamed Gafsi (2006) identifie les dynamiques principales d'ancrage territorial des exploitations agricoles⁶. Il distingue les capitaux classiques (physique, financier, commercial, humain), le capital naturel (l'air, l'eau, le sol...), et le capital social *i.e.* le réseau de relation d'un individu ou d'une unité sociale, avec deux dimensions : l'une qui renvoie à la forme/structure du réseau entre les acteurs et l'autre qui envisage plus le contenu et la qualité des relations en termes de confiance, identifiant des liens forts de type bonding et des liens faibles de type bridging. Il montre que, dans les pratiques de transformation à la ferme, de vente directe, d'ouverture sur le monde non agricole, l'ancrage se réalise par accumulation progressive de capitaux relevant d'une forte implication de l'agriculteur dans des réseaux professionnels et extra professionnels.

Pour rendre compte des formes d'implications de l'acteur dans les réseaux sociaux et de son ancrage au territoire, Hess (2004) définit trois formes d'encastrement : l'embeddedness sociétal (contexte sociétal qui influence l'acteur) ; l'embeddedness de réseau (implication dans les réseaux d'acteurs), et l'embeddedness territorial qui considère l'ancrage de chaque acteur dans le territoire. Le capital social que l'agriculteur-initiateur, souvent leader, a la possibilité de mobiliser efficacement, est spécifique par la dimension collective dont il relève. Selon Robert D. Putnam (1995)⁷, le capital social⁸ devient un moyen/enjeu/facteur de régulation territoriale dès lors qu'il facilite l'action collective : « *La notion de capital social fait allusion aux caractéristiques de l'organisation sociale telles les réseaux, les normes et la confiance sociale qui favorisent la coordination et la collaboration pour créer un avantage mutuel* »⁹. Aussi, le capital social repose-t-il sur des formes de coordinations qui font intervenir d'autres acteurs que les agriculteurs.

Comment passe-t-on d'une revendication de la dimension socio-territoriale des projets que l'on met en œuvre à la territorialisation des actions de développement agricole ? Comment les agriculteurs-clés, initiateurs, interviennent-ils et agissent-ils dans ce processus ? L'ancrage de leur activité au territoire les rend-il plus enclins à construire des projets à forte dimension socio-territoriale ? En d'autres termes, il s'agit d'évoquer l'articulation, pour l'agriculteur-initiateur, entre les stratégies individuelles de développement de sa propre activité agricole et ses motivations pour lancer

⁵ En Haute-Mayenne, la charte de développement durable du Pays (mai 2002) promeut un territoire « d'initiatives économiques durables » et pose la question de l'autonomie énergétique. Des initiatives citoyennes et d'acteurs du développement territorial rendent visibles, tant aux yeux des habitants qu'en dehors du territoire, des actions autour du développement durable, des énergies renouvelables, des paysages. Un salon de l'environnement et du Développement Durable est organisée chaque année par une commune différente (plusieurs milliers de visiteurs). L'association, Horizon bocage, créée en 2004, mène des actions de sensibilisation du public à travers l'inventaire du bocage, des promenades commentées, la diffusion des bonnes méthodes d'entretien de la haie. Dans le Pays du Bocage Ornaïs, la commune de Chanu organise depuis 2006 un salon bois énergie tourné vers les questions d'habitat, avec des professionnels de l'énergie, des bâtiments, de l'isolation thermique, de la construction, ainsi que des collectivités et des particuliers...

⁶ Travaux sur 70 exploitations agricoles du Tarn-et-Garonne pour construire un indicateur synthétique d'ancrage.

⁷ Robert D. Putnam (1995) reconnaît le capital social comme ressource collective ; dans une société américaine au sein duquel il constate un déclin de l'engagement civique et communautaire qu'il nomme « déclin du capital social » (réseaux qui facilitent la coopération, l'action collective, la confiance), il appelle à l'activation de nouvelles formes de connectivité.

⁸ Notion de capital social utilisée par Bourdieu dans les années 1980, regroupe les réseaux de relations et d'entraide, formels ou informels qui peuvent être mobilisés par un individu pour atteindre des objectifs socialement utiles.

tel projet de développement collectif. La mobilisation des potentialités locales que les agriculteurs-initiateurs ont contribué à révéler, doit faire émerger des ressources spécifiques au territoire. Or, dans les actions collectives agricoles pour l'autonomie, les intentionnalités de l'agriculteur relèvent de l'articulation de différentes formes d'implications individuelles (la personne, la famille, l'entreprise), de différents réseaux, de différents « mondes » (Boltanski et Thévenot, 1991¹⁰). Cédric Verbeck et al. (2011), s'inspirant de Saleilles (2006), mettent en évidence un triptyque de co-création de l'activité dans les espaces ruraux – entre l'agriculteur-initiateur et ses réseaux sociaux, pour les projets qui nous concernent – : projet de vie/projet entrepreneurial/ projet de territoire.

3. Du projet individuel à la co-construction collective d'une action à dimension socio-territoriale : modalités d'actions des agriculteurs

3.1. L'agriculteur dans la dynamique collective : réseaux d'acteurs et identités professionnelles

Dès les années 1970, les remises en causes des articulations traditionnelles entre identité personnelle/sociale/professionnelle/citoyenne, entre famille/entreprise, créent des tensions internes et externes (B. Lémery, 2003), par le décalage pour chaque agriculteur entre les conditions de sa pratique agricole et « l'idéal de soi » (Van Dam, 2008). Cela se prolonge par des divergences entre agriculteurs selon leurs représentations de la multifonctionnalité agricole (Dufour et al., 2003) et leur définition de l'entrepreneuriat, selon la façon dont la profession agricole se positionne dans les débats sur les liens l'agriculture au territoire. Cordelier et Le Guen (2010) définissent l'entrepreneuriat comme l'articulation de différentes fonctions d'entreprises présentes dans les unités de production agricole : production, création de richesses, valorisation du site (entretien du bocage) et/ou de la production (nouveau débouché pour le colza), commercialisation (circuits-courts), innovation (projet collectif expérimental au niveau technique), financement et gestion, relations sociales et management.

S'agissant de la mobilisation et de la coordination des différents réseaux d'acteurs, Van Thilbeurgh et al. (2008) distinguent deux logiques chez les exploitants agricoles : l'une fondée sur l'identification de ressources territoriales localisées et intégrant des dynamiques sociales et naturelles qui dépassent le seul cadre de l'activité agricole, l'autre définie par l'affranchissement par rapport à l'inscription dans des dynamiques de territoire, préférant l'insertion dans la filière de production agricole. Or, ces projets agro-énergétiques ou d'autonomie relèvent, pour l'agriculteur qui s'y implique, d'une hybridation de logiques et de différents réseaux de pratiques agricoles, ou plus simplement, de multi-appartenances. Ces actions ne remettent pas forcément en cause les pratiques agricoles habituelles ni le système de production, bien qu'elles puissent réorienter certains choix technico-économiques par la relocalisation de l'alimentation animale et la maîtrise de sa qualité. Des producteurs de lait en système conventionnel intensif ou raisonné et qui affichent une représentation dominante de la fonction productive de leur activité, peuvent également entretenir leurs haies et inscrire la production de bois-énergie pour un projet collectif dans la valorisation d'un certain savoir-faire technique. Pour chacune de ces activités, on est amené fait appel à différents réseaux de conseils techniques, relevant parfois de différentes fonctions, voire de diverses représentations de l'agriculture.

3.2. Le rôle des agriculteurs initiateurs des projets : un profil actoriel diversifié

Il s'agit d'envisager à la fois les trajectoires individuelles conduisant à initier ces projets et les modalités d'intervention dans la structuration de ces projets. Cette partie illustre quelques cas-types d'agriculteurs-clés, choisis pour leur appartenance à différents réseaux d'acteurs et leur capacité à les interconnecter. Nous avons aussi retenu l'exigence d'autonomie, individuelle ou collective, dans la mise en place de l'action, à confronter à la nature plus ou moins agricole-centrée, ou territoriale, des projets initiés. Les événements biographiques intervenant à des moments du cycle de vie de l'individu, de la famille, de l'exploitation, peuvent créer des tensions identitaires motivant l'action. Les identités

¹⁰ La théorie des conventions de Boltanski et Thévenot définit six mondes ou six principes qui permettent aux acteurs de se coordonner et de justifier leurs engagements dans l'action : monde de l'inspiration, monde domestique, monde de l'opinion, monde civique, monde marchand et monde industriel (Boltanski et Thévenot, 1991).

professionnelles mises en évidence par leur action dans les projets ou les tensions/questions identitaires (personnelles/professionnelles) révélées à ce sujet, ont été mises en évidence.

Le terme d'agriculteur-initiateur ou agriculteur-moteur, plutôt que celui de leader, est utilisé pour souligner l'importance de la co-construction dans ces projets (entre agriculteurs initiateurs et autres agriculteurs, avec la profession agricole, avec les Pays, les collectivités locales). Il y a un aspect précurseur et volontaire de celui qui est à l'origine de l'idée, qui apporte le minimum de compétences techniques sur le nouvel outil ou qui initie l'acquisition d'une compétence technique. Selon Jean-Pierre Darré et al. (1989), le changement technique résulte d'un jeu d'interactions sociales inscrit dans des systèmes de relations à différentes échelles où les agriculteurs s'influencent eux-mêmes et où les normes, références et pratiques, sont discutées (Darré, 1996). Le rôle du leader repose sur trois caractéristiques : son aptitude à être au cœur du système de relations professionnelles et à mobiliser les réseaux d'acteurs (professionnels, de proximité institutionnelle ou géographique, sociaux), la valeur propre de ses arguments et son talent à les mettre en valeur à travers un projet. Cela pointe l'importance des réseaux de dialogue, des réseaux sociaux et des multi appartenances dans les processus de changement technique, en recherchant différentes formes/types d'interactions professionnelles et en identifiant les liens forts/faibles, selon les termes de Granovetter (1973). Le rôle de l'initiateur se prolonge aussi dans la structuration de la filière, même si ce n'est plus nécessairement lui qui porte cette étape de l'action de développement.

Beaucoup de ces initiateurs sont aussi des leaders, agricoles ou du territoire. Nous les envisageons en tant qu'acteurs territorialisés (Gumuchian et al, 2003) si leur capacité à interconnecter et mobiliser les réseaux d'acteurs sert une action intentionnellement pensée comme relevant du développement territorial et pas simplement d'une filière agricole. S'ils considèrent en priorité le développement au long cours de leur propre activité ou de la filière agricole, ils sont plutôt envisagés comme entrepreneurs agricoles. On parle d'entrepreneurs ruraux (Müller, 2009) pour les cas où les activités de services prendraient le pas sur les activités de production.

3.3. Des trajectoires-types d'agriculteurs (initiateurs, moteurs, leaders) et les modalités de leur intervention au profit du projet collectif

3.3.1. Du projet de vie personnel au projet agro-énergétique pour la commune : trajectoire d'un élu-agriculteur

Le projet de réseau de chaleur au bois de cette commune relève de l'action de deux initiateurs qui agissent d'abord en tant qu'élus locaux (dont le Maire). En tant qu'agriculteurs, ils sont en démarche autonome et économe, en autonomie fourragère et membres de la Confédération Paysanne, ce qui les positionne un peu à part de la majorité des agriculteurs de la commune.

Nous présentons principalement le parcours d'un initiateur, conseiller municipal en 2005. Après 10 ans de vie professionnelle hors agriculture, il revendique le retour sur l'exploitation de ses parents comme un choix de vie suite à un événement biographique : « *devenu jeune papa* ». D'abord installé en GAEC laitier, il est désormais seul, à mi-temps (à mi-temps employé de collectivité locale) avec 30 vaches allaitantes sur 32 hectares. Il s'affiche plus motivé par les missions territoriales et de services de l'agriculture, le bocage, que par la seule dimension productive. Le réseau communal de chaleur au bois décheté qu'il propose, en accord avec le Maire, lui aussi agriculteur, passe très bien auprès des élus municipaux. Or, ces deux élus négligent de présenter le projet aux agriculteurs parce qu'ils sont convaincus que ceux-ci prendront le relais pour organiser l'approvisionnement. Il s'agit de créer une filière de toute pièce et les deux initiateurs n'ont pas laissé aux autres agriculteurs le temps de maturation nécessaire d'autant qu'à l'époque, les techniques liées au bois décheté sont assez mal connues des agriculteurs eux-mêmes. Le tournant a lieu en 2007 quand il faut construire une plateforme de stockage. Les mécanismes d'entraide rurale (Sabourin, 2007) s'activent et la plateforme de stockage est co-construite avec une dizaine d'agriculteurs. Par cette étape, le projet a été présenté sous l'angle de la dimension technique, d'équipement, de la valorisation économique, ce qui crédibilise l'ensemble aux yeux de la majorité des agriculteurs.

L'action menée par cet initiateur en tant qu'élu local participe d'une réflexion sur l'autonomie énergétique à l'échelle communale qui s'articule à une démarche personnelle d'autonomie agricole, dont il veut prouver l'intérêt économique, environnemental et territorial. Il veut démontrer l'efficacité

de la conduite autonome. L' élu-agriculteur initiateur et son collègue participent, de 2005 à 2008, au montage de la filière bois déchiqueté du Pays de Haute-Mayenne, en tant que précurseurs plutôt que leaders, pour dispenser des conseils techniques sur les chaufferies, les réseaux de chaleur. Ils proposent d'intégrer la plate-forme de stockage communale dans les lieux d'approvisionnement de la SCIC HMBE. Par l'intermédiaire de l'association communale d'approvisionnement en bois, ils sont adhérents de la SCIC. Leur conscience réelle et affichée de la dimension socio-territoriale de l'activité agricole est en résonance avec leur fonction électorale. Cependant, leur projet de territorialisation d'une action de développement agro-énergétique s'exerce essentiellement à l'échelon de la commune, avec un réseau de chaleur « pour la commune » fonctionnant avec du bois « communal » dont le surplus est néanmoins intégré à la filière du Pays.

3.3.2. Un agriculteur convaincu de la dimension socio-territoriale de l'agriculture mais agissant par délégation de responsabilité au sein du réseau CUMA

Cet agriculteur-initiateur agit par délégation de responsabilité (monde civique selon Boltanski et Thévenot, 1991, *op.cit.*) au sein du réseau CUMA, même s'il est directement intéressé par l'outil dont il contribue à initier l'usage (déchiqueteuse à bois), dès 1995. Son action se joue à travers la capacité de mobilisation au sein du réseau des CUMA. En tant que Président de la CUMA départementale Cepvil (1995-2010) de la Mayenne, il insiste sur l'importance de la crédibilité technique des outils pour cristalliser la motivation des agriculteurs. Il met en avant la valorisation d'une ressource économique au profit d'une plus grande autonomie énergétique de l'exploitation agricole. En tant qu'agriculteur, il est personnellement intéressé par l'entretien de la haie et a été un des premiers utilisateurs en Mayenne des déchiqueteuses à bois. Il faut distinguer ses actions/intentionnalités en tant que responsable CUMA, où il avance que la promotion de l'entretien de la haie doit passer par l'argument de sa valorisation économique, et ses pratiques en tant qu'agriculteur, davantage tournées vers les fonctions socio-territoriales de l'agriculture : entretien du paysage, participation à un réseau local de vente directe de viande bovine. En tant que Président d'un réseau (CUMA) installé sur l'ensemble du département, son action sur le bois déchiqueté est peu territorialisée et s'exerce bien en amont de la structuration de la filière locale bois bocage énergie (Pays de Haute-Mayenne) à laquelle il n'a pas participé ; en tant qu'exploitant agricole, il n'exerce pas, non plus, son activité dans le territoire de mise en place de la filière.

3.4. Un agriculteur, acteur territorialisé leader local : un projet parmi d'autres pour le Pays

L'implication territoriale de cet agriculteur-initiateur est matérialisée par ses responsabilités au sein du Pays de Loire-en-Layon. Il interconnecte différents réseaux d'acteurs, tant au sein du monde agricole (CUMA, antenne locale de la Chambre d'agriculture) qu'au sein du Pays, auprès des élus. S'il contribue à mettre en place la presse à huile départementale du Maine-et-Loire, ses intentionnalités sont tournées vers le territoire local. En tant que Président de la commission agricole du Pays, il obtient un soutien par le biais du programme Leader + (2000-2006) dont le territoire englobe aussi le Pays Saumurois¹¹. Il affiche des responsabilités au profit du développement territorial et insiste sur son rôle en tant que Président de la Commission Locale de l'Eau Layon-Aubance, responsabilité qu'il relie à sa démarche de certification en agriculture raisonnée.

Sa motivation dans la mise en place de projets agro-énergétiques relève de l'exigence d'autonomie agricole collective, qu'il relie à la notion d'entrepreneuriat, et dont il bénéficie pour son exploitation agricole. Ces actions redéfinissent les contours de l'entraide rurale, par l'apprentissage collectif pratiqué dans la co-construction de la presse à huile végétale pure départementale, apprentissage qui a été réinvesti dans le PER du Layon-Saumurois. Il rattache son exigence d'autonomie à une vision de l'agriculture centrée essentiellement sur la dimension productive. Sa reconnaissance des multiples fonctions de l'agriculture ne le conduit cependant pas à mettre en avant une définition socio-territoriale et de services de l'activité agricole.

Bien qu'on puisse le considérer comme un acteur territorialisé qui contribue à ancrer localement un projet de développement agricole, qui s'arrange pour obtenir le financement du Pays

¹¹ GAL Leader Layon-Saumurois

(Loire en Layon) et inscrire ces actions dans un projet de territoire (PER), il initie d'abord un outil de filière agricole locale à destination des agriculteurs. Le processus de territorialisation de l'action de développement agricole reste inabouti, par manque de spécificité du produit et du fait d'une structuration juridique mono-partenariale (agricolo-centrée). Cela relève de la nature du projet : diversification agricole à partir d'une production de matière première générique, utilisation du tourteau alimentaire en circuit fermé, à usage exclusif des agriculteurs. Cela s'explique aussi par les contraintes juridiques, voire techniques, qui rendent complexe, pour les collectivités locales, l'usage de l'huile en carburant ; pour autant, les motivations initiales de cet acteur territorialisé relèvent également de l'ambition d'autonomie énergétique pour le territoire.

3.5. Une démarche entrepreneuriale et collective d'acteurs moteurs désignés pour la mise en place du PER (Layon-Saumurois, Maine-et-Loire)

Plus que d'initiateurs, il s'agit d'un groupe de dix agriculteurs-moteurs réuni par le responsable technique de l'antenne locale de la Chambre départementale d'agriculture en Layon-Saumurois. Ces agriculteurs s'inscrivent dans des systèmes de production variés mais sont en majorité des polyculteurs-éleveurs. Ils ne sont pas tous bénéficiaires directement de l'outil et seulement la moitié d'entre eux a utilisé la presse à huile semi-mobile de la CUMA départementale du Maine-et-Loire.

Si la motivation principale est l'autonomie alimentaire, le caractère entrepreneurial et innovant, la réflexion et la prise de risque collective et partagée au profit d'une action de développement local, ont été des motivations fortes. Ces agriculteurs définissent l'autonomie comme la capacité à recréer des filières de production comme l'avaient fait leurs parents. Selon eux, l'autonomie pousse à se réapproprier des pans entiers de son métier, de la réflexion technique à la commercialisation de ses productions. Le projet de filière locale relève d'une stratégie de diversification et de valorisation économique qui participe de l'autonomie mais ne les ancre pas dans une agriculture de services. Cependant, offrir un produit de bonne qualité nutritionnelle et sanitaire pour le bétail, permettre une traçabilité du produit par la maîtrise locale de la chaîne de production, c'est une façon d'envisager la progression professionnelle. Pour la plupart, ils sont dans les réseaux de l'agriculture conventionnelle ou raisonnée. Ils évoquent plus un projet de développement agricole local qu'un projet de territoire. Cela tient aussi à la façon dont le projet de pôle d'excellence rurale, initialement conçu pour la production d'huile-carburant visant l'autonomie énergétique des agriculteurs, voire des flottes des collectivités locales, a dû être réorienté, sous l'autorité du Préfet, vers la production d'aliments du bétail à la ferme¹².

4. Implication socio-territoriale dans ces projets et processus de territorialisation

4.1. Appropriation des dimensions socio-territoriales et co-construction multi-partenariale des projets

Bien que ces projets s'inscrivent à des degrés divers dans des démarches de territoire, leur dimension socio-territoriale apparaît très inégale. Les actions agro-énergétiques ont un caractère multidimensionnel relevant autant de l'entrepreneuriat agricole, de l'expérimentation en machinisme, de la valorisation économique que de la mutualisation de moyens, de l'entraide rurale, de l'autonomie alimentaire et énergétique, de la diversification agricole, de la multifonctionnalité et des services rendus au territoire. Cela influe sur la façon dont ces projets sont perçus par les agriculteurs.

La filière huile végétale pure et tourteau fermier en CUMA implique essentiellement le monde agricole à partir d'une agriculture de production même si le projet a été soutenu par le Pays de Loire en Layon. Il s'agit d'une action co-construite par les agriculteurs et les réseaux agricoles professionnels comme la FD CUMA et l'antenne de la Chambre d'agriculture en Layon-Saumurois. Dans ce cas, les agriculteurs moteurs ne se contentent pas d'initier les outils techniques mais proposent aussi la structuration juridique du projet associant une CUMA, pour le pressage de l'huile, et une

¹² Dans le cadre du PER, les agriculteurs n'ont pas été autorisés à organiser un débouché pour l'huile-carburant auprès des collectivités locales, à la différence de certains territoires du sud-ouest français (Villeneuve-sur-Lot, Conseil Général du Lot-et-Garonne) qui expérimentent l'usage de l'huile en carburant dans les véhicules de collectivité.

société par action simple (SAS) pour la commercialisation de l'huile¹³ et du tourteau. La filière reste interne au monde agricole et, seule, la consommation de tourteau est ancrée localement.

A contrario, la mise en place des filières locales de bois-bocage énergie nécessite de passer de l'usage d'un outil (la déchiqueteuse à bois) à disposition des agriculteurs pour leur autoconsommation à la construction d'une filière énergétique pour le territoire. C'est surtout à partir de l'équipement des collectivités locales en chaufferies collectives et réseaux de chaleur, et de leurs demandes en bois déchiqueté, que la filière peut se structurer ; un statut juridique de type SAS (ou association) pourrait suffire à organiser l'approvisionnement. La structuration multi partenariale en SCIC¹⁴ permet d'affirmer une ambition socio-territoriale collective qui relève autant du développement durable, de la promotion des énergies renouvelables que de l'entretien de la haie, au service du territoire. La création de la SCIC entérine et affirme la dimension multi-partenariale du projet en combinant les intérêts de collectifs différents d'un territoire (F. Pionneau, 2007), au-delà du cadre agricole-centré de la CUMA (marché fermé de mutualisation des outils), pour s'ouvrir directement au marché concurrentiel¹⁵. Ainsi, la SCIC Haute-Mayenne Bois Energie (HMBE) associe des utilisateurs (dont des collectivités locales et des particuliers ou autres « privés »), des apporteurs de bois (agriculteurs, des services de déchetteries de collectivités locales, des scieries), des structures partenaires (une autre SCIC), associatives, techniques (FD Civam, FD CUMA, la Chambre départementale d'agriculture de la Mayenne), des associations d'insertion et des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (Cigales).

Dans le cas de la filière huile végétale fermière et locale, la dimension socio-territoriale apparaît moins évidente à définir que pour le bois-déchiqueté¹⁶. Cette action relève d'abord de l'autonomie individuelle, dans le prolongement de l'activité habituelle de production, pour l'alimentation animale, la traçabilité et la qualité de l'élevage. L'huile vendue, comme le tourteau, ne relèvent pas d'une qualité reconnue commercialement alors qu'une telle démarche ne manquerait pas de pertinence (qualité nutritionnelle, traçabilité, produit garanti sans OGM). Il s'agit d'abord d'un projet agricole motivé par une dimension entrepreneuriale et d'innovation technique forte qui s'inscrit dans la maîtrise locale d'une filière de diversification agricole. Cela n'empêche pas certains agriculteurs-initiateurs d'être, par ailleurs, des acteurs territorialisés et d'affirmer la dimension socio-territoriale de l'agriculture, bien qu'ils rattachent le projet d'huile végétale pure à une question de développement agricole, de filière locale.

Concernant le bois déchiqueté, les agriculteurs-initiateurs ont agi d'abord en amont de la structuration de la filière en SCIC par la mise à disposition des outils techniques permettant de passer du bois-bûche au bois déchiqueté. C'est par leur double profil actoriel (agriculteur et élus, agriculteurs et leaders ou représentants syndicaux) qu'ils initient la mise en place de chaufferies collectives. Leur définition de l'autonomie est plus territoriale et énergétique que strictement individuelle et agricole. Dans la mise en place des SCIC, les institutions professionnelles agricoles (FD CUMA, certains réseaux de pratiques agricoles comme les Civam), les collectivités locales, les Pays et les services de l'Etat ont pris le relais des agriculteurs-initiateurs, mais sans les écarter puisque c'est parmi eux que l'on a choisi les administrateurs, gérants, Présidents de SCIC. Le multi sociétariat de la SCIC relève de l'articulation complexe de l'ensemble des relations, des réseaux, des mises en commun des connaissances, des informations, des ressources que chacun a développées dans son domaine, définissant un capital social collectif. Mathieu Dauplex (2002 : 72) parle de capital social territorialisé lorsqu'il constitue une ressource vraiment spécifique au territoire. À la dimension socio-territoriale de l'activité, les SCIC associent une spécificité multi partenariale difficilement reproductible car elle réside dans des logiques d'acteurs construites, ici, pour cette action. Or, la question de l'ancrage au territoire des SCIC est ambiguë. Du fait de la complexité de leur structuration juridique et partenariale, les SCIC sont amenées à élargir leur périmètre d'action hors de leur territoire d'origine, par la création de succursales (dans l'ensemble de la Mayenne pour la SCIC HMBE, dans le Perche Ornaïs, à Sillé-

¹³ 75% du tourteau est repris par les éleveurs de la CUMA H₂L et l'huile est vendue à 99 % par la SAS.

¹⁴ Le statut des SCIC (Sociétés coopératives d'Intérêt Collectif) est défini par l'art. 36 de la loi n° 2001-624 du 17/07/2001 modifiant la loi du 10/09/1947 (art. 28 bis ajouté à la loi 47-1775 du 10/09/1947) sur le statut de la coopération.

¹⁵ L'art. 19 sexies de la loi de 2001 (création des SCIC modifiant l'art. 3 de la loi coopérative de 1947), permet de mener des opérations commerciales avec des tiers non associés, sans limites.

¹⁶ Quelques aménités positives du développement de la filière colza pour le tourteau fermier : diminution des pollutions dues aux transports, lutte contre les gaz à effet de serre, autonomie dans l'approvisionnement alimentaire, qualité sanitaire et nutritionnelle et traçabilité de l'alimentation bovine qui peut bénéficier à toute la filière...

le-Guillaume en Sarthe et dans le Loir-et-Cher pour la SCIC BBE de l'Orne), plutôt que de créer une nouvelle coopérative. Malgré la réelle dimension socio-territoriale des projets portés par ces structures, cela interroge les limites et contours de la territorialisation à l'œuvre par ces actions. D'un autre côté, l'élargissement du périmètre d'action de la SCIC permet de rattacher à la filière agro énergétique des acteurs situés dans des territoires où une telle structuration locale est impossible par manque d'agriculteurs intéressés ou par manque d'implication des collectivités locales. Le processus de territorialisation reste inabouti. Bien que la dimension socio-territoriale de l'action soit manifeste – garantir un meilleur entretien du paysage rural par la valorisation énergétique du bois – le faible nombre d'agriculteurs intégrés à la filière (cinquante à quatre-vingt-dix pour chaque SCIC à comparer au nombre total d'agriculteurs) et engagés dans des plans de gestion du bocage, affaiblit sa portée socio-territoriale et multifonctionnelle.

4.3. Articulation et hybridation, chez l'agriculteur, des pratiques agricoles et des réseaux de conseil technique

Ces projets agro-énergétiques sont portés par des réseaux professionnels qui promeuvent, à des degrés divers, l'autonomie et l'économie dans la conduite des exploitations agricoles ; il s'agit du réseau CUMA pour l'huile végétale pure et le bois-énergie et du réseau Civam, pour les questions de sobriété énergétique et d'énergies renouvelables, réseau de formation s'inscrivant dans les démarches autonomes et économes militantes. Les agriculteurs-initiateurs sont tous issus des CUMA. Dans les projets de bois-énergie, beaucoup d'entre eux associent les responsabilités en CUMA à l'affiliation aux réseaux Civam et RAD. En Mayenne et dans l'Orne, les Chambres d'agriculture délivrent des conseils techniques sur les replantations bocagères, sans en faire pour autant une politique de promotion systématique de la haie. Parmi les initiateurs des projets d'huile végétale pure, l'articulation entre des responsabilités en CUMA et l'affiliation aux réseaux techniques de la chambre d'agriculture est plus fréquente. Mais les affiliations se révèlent aussi plus complexes ; cela peut relever d'une stratégie de leader agricole pour interconnecter différents réseaux. Ainsi cet initiateur qui relève des réseaux de conseils techniques des Chambres d'agriculture et du syndicat agricole dominant, qui a été un des promoteurs du bois énergie dans son département et est passé en système à l'herbe, tout en maintenant deux hectares de maïs-fourrage, « *ne pas passer pour un militant écolo afin de pouvoir faire passer le message sur l'intérêt agronomique de la haie* ». De plus, pour ses diverses actions agro énergétiques et d'extensification du système de production, ce représentant FDSEA s'est rapproché d'agriculteurs insérés dans un groupe d'échanges de pratiques issu des Civam. On pourrait citer d'autres exemples d'éleveurs passé en système tout à l'herbe, tournés vers le bocage et l'entretien des sentiers de randonnée autour de l'exploitation, tout en restant principalement inscrits dans le réseau dominant Chambre « *pour recevoir le plus d'informations, de conseils techniques, de formations* ». Ou encore, cet éleveur porcin intensif conventionnel d'une exploitation de trois actifs, dont deux salariés, qui initie les presses à huile pour l'autonomie alimentaire de son élevage en cultivant les oléagineux sur son exploitation, qui suit les « conseils techniques de la filière porcine », mais « *a tout son matériel en CUMA* ».

La FD Civam de la Mayenne intervient dans les projets énergétiques du fait de la « mission énergie » qu'elle a reçue du Pays de Haute-Mayenne de 2003 à 2010. Elle a ainsi pu étendre son réseau d'action à d'autres actions et à d'autres agriculteurs que ceux de l'agriculture économe et autonome ; certains agriculteurs-initiateurs confortent à cette occasion leur évolution de pratiques agricoles (un « agriculteur-initiateur » qui ne connaissait pas les Civam avant de se lancer dans le bois-décheté). La FD Civam est devenue relais info énergie pour l'ADEME au niveau du département de la Mayenne et les FD CUMA sont devenues des relais-bois-énergie dans les trois départements (Mayenne, Maine-et-Loire et Orne). Les chambres départementales d'agriculture ont été davantage en retrait sur le bois-énergie, activité située en marge de l'activité productive agricole proprement dite ou relevant d'une agriculture de service que l'on ne souhaite pas promouvoir. Elles sont apparues plus actives sur la question de l'huile végétale pure qui relève d'une agriculture « de production » apparemment plus conventionnelle.

Ces projets articulent les réseaux CUMA, ceux des Chambres d'agriculture et ceux des Civam, selon des configurations diverses. L'interconnexion de différents réseaux de conseil agricoles, de réseaux socio-territoriaux et de proximité géographique a été une condition de l'existence de ces projets, condition défendue par les structures de Pays et les collectivités locales qui ont cherché à

rassembler le plus largement possible. Cela conditionne la façon dont ces projets ont été présentés aux agriculteurs par les élus, les techniciens, les agriculteurs-initiateurs; une pédagogie de l'action qui met en avant l'aspect valorisation économique plutôt que la dimension environnementale et paysagère. On craint d'aller contre ce qu'on suppose être les identités professionnelles majoritaires des agriculteurs et de ne réunir que les habitués convaincus. La SCIC HMBE a rassemblé les agriculteurs autour d'un projet de valorisation économique et énergétique et n'a évoqué l'entretien du bocage que dans un second temps. On a publicisé ces actions en les reliant à d'autres réalisations « énergétiques » du Pays de Haute Mayenne, comme l'achat groupé de panneaux photovoltaïques, des projets davantage envisagés sous l'angle de la valorisation économique que de l'autonomie énergétique.

Si M. Ansaloni et E. Fouilleux (2006) parlent d'hybridation des modèles techniques en agriculture, sur le terrain, on connaît des transferts de techniques à partir de l'affiliation, sur une activité supposée être secondaire par rapport à la production agricole dominante, à un nouveau réseau technique ou de pratiques agricoles.

La particularité des CUMA, fortement impliquées dans ces projets par les agriculteurs-initiateurs, est de pouvoir interconnecter tous les agriculteurs d'une commune, des agriculteurs biologiques, des agriculteurs raisonnés, des agriculteurs relevant des réseaux promouvant l'agriculture autonome et économe, des conventionnels intensifs, réunis dans l'utilisation en commun de matériels. Si la CUMA peut constituer une scène de discussion sur des pratiques ou représentations différentes de l'agriculture, dans les faits, ce n'est pas souvent le cas. Selon Mathieu Capitaine (2005 : 22), chaque exploitation relève d'un degré d'intégration inégal à la CUMA selon les activités qui l'intéressent, et la notion d'engagement collectif de l'agriculteur peut être variable, de la demande de service à la mise en avant de valeurs partagées. En effet, si ces projets relèvent d'initiatives collectives dans leur forme, les producteurs gardent une autonomie de fonctionnement dans leur exploitation.

Conclusion :

La mise en place, dans les années 2000, d'actions agro-énergétiques collectives locales relève d'initiatives d'agriculteurs et d'élus qui interconnectent différents réseaux d'acteurs pour donner une dimension territoriale à leurs activités. Cette recherche met en perspective les stratégies des agriculteurs-initiateurs dans les projets relevant de l'autonomie agricole, tant individuelle que collective, par la mobilisation de réseaux de développement agricole – d'appartenance syndicale ou de conseils techniques, des chambres d'agriculture aux Civam, de coopératives, d'entraide agricole – ou par l'inscription territoriale des acteurs. Un point commun est l'implication forte du mouvement CUMA à l'intérieur duquel les projets sont initiés.

Si l'acteur est multicasquettes, son action relève d'intentionnalités et de motivations diverses. Ces projets sont également multidimensionnels, entre multifonctionnalité et diversification agricole. L'agriculteur peut être investi en tant qu'acteur-clé dans l'analyse des logiques mobilisatrices de mise en œuvre d'un projet de développement territorial, en tant qu'acteur territorialisé, en tant qu'entrepreneur développant une stratégie professionnelle pour son entreprise, avec un intérêt direct dans le fonctionnement du projet, en tant que citoyen, d'abord préoccupé par les implications socio-territoriales de ses activités, en tant qu'entrepreneur rural. Aussi, les stratégies des acteurs sont-elles loin d'être univoques. Elles conduisent les agriculteurs à interconnecter des réseaux habituellement peu reliés (des agriculteurs conventionnels amenés à se rapprocher du réseau Civam par le biais des questions énergétiques mais sans adopter les pratiques agricoles promues par le réseau).

Ces interconnexions/hybridations se réalisent à partir de fonctions/productions secondaires de l'activité agricole, ou qui sont considérées comme telles. Selon la pédagogie de l'action développée pour promouvoir ces actions, les agriculteurs sont supposés être d'autant plus nombreux à s'impliquer que cela ne bouleverse pas d'emblée leur représentation du métier, ni leur système de production.

Parallèlement, les agriculteurs-initiateurs ont d'abord agi par le biais des CUMA. Cela illustre la capacité de ce réseau à fédérer des agriculteurs portant des pratiques et des représentations différentes de leur profession. Cependant, l'insertion de ces projets agricoles dans des ambitions et stratégies de territoires a poussé leurs promoteurs à gommer les aspérités entre agriculteurs, à éviter de mettre en avant la question des fonctions territoriales et de services de l'agriculture. Les agriculteurs-

initiateurs, parfois militants de réseaux associatifs et durables, ont joué le jeu au nom de la réussite d'un projet collectif et territorial. Pour autant, ces actions proposent une autre image de l'agriculture, portée par la dimension territoriale et l'offre de services et cet aspect est bien perçu par les élus, les collectivités locales ou les associations environnementales et citoyennes. La dimension socio-territoriale de ces actions semble être peu reconnue par les agriculteurs, en dehors des agriculteurs-initiateurs. La dimension de valorisation économique d'une ressource locale liée à une recherche d'autonomie semble mieux appropriée et, surtout, elle est davantage mise en avant.

Ces projets d'autonomie agricole relèvent de stratégies entrepreneuriales. Ils questionnent les identités professionnelles agricoles. Cela se retrouve dans les intentionnalités, les valeurs qui motivent autant l'implication dans un projet que la durabilité de l'engagement. La territorialisation de la ressource relève de la capacité des agriculteurs-initiateurs à impulser une mobilisation collective autour de la valorisation d'un potentiel latent sur le territoire, qu'il s'agisse du petit bois utilisé en bois-déchet ou de la définition de nouveaux débouchés pour une production considérée comme une simple matière première oléagineuse valorisée habituellement par l'agro-industrie.

Bibliographie :

Ansaloni Matthieu et Fouilleux Ève, Changement de pratiques agricoles. Acteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières, *Économie Rurale*, n° 292, Mars-Avril 2006, p. 3-17.

Berteaux Daniel, 2010, *L'enquête et ses méthodes : le récit de vie*, A. Colin, 3^{ème} édition, 127 p.

Boltanski Luc et Thévenot Laurent, 1991, *De la Justification, Les économies de la grandeur*, Gallimard, NRF Essais, 483 p.

Brunet Philippe, 2008, De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire, *Nature, Sciences, Sociétés*, 4, vol 16, p. 317-325.

Callois Jean-Marc.& Moquay Patrick, 2008, « La territorialisation des politiques de développement rural, acquis des expériences antérieures et perspectives », *Ingénieries, Eau, Agriculture, territoire*, n° spécial, p. 155-163.

Capitaine Mathieu, 2005, *Organisation des territoires des exploitations agricoles. Impact du recours à des collectifs d'action : la conduite de chantiers de récolte en CUMA*, Thèse, INP Lorraine-sciences agronomiques, 170 p.

Cordelier Serge et Le Guen Roger, Élections professionnelles et conception de l'entrepreneuriat (1983-2007), in Bertrand Hervieu et al., *Les mondes agricoles en politique*, Presses de Sciences Po, Paris, p 145-191.

Darré Jean-Pierre, Le Guen Roger & Lémery Bertrand, 1989, « Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture », *Économie Rurale*, n° 192-193, pp. 115-122.

Darré Jean-Pierre, 1996, *L'invention des pratiques dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissance*, Paris, Karthala, 194 p.

Daupleix Mathieu, 2002, *La SCIC, entre démarche d'utilité sociale et construction de l'intérêt collectif, de l'organisation au territoire, rapport URSCOP Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon*, stage de fin d'études DESS SAGL, UTM, 105 p.

Dufour Annie, Bernard Cécile et Angelucci Marie-Ange., 2003, Reconstruction des identités professionnelles autour de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'exemple des coteaux du Lyonnais, *Ruralia*, n° 12-13, p. 191-215.

- Frayssignes Julien, 2005, *Les AOC dans le développement territorial, Une analyse en termes d'ancrage appliqué au cas français des filières fromagères*, thèse de doctorat en études rurales, mention géographie, INP-ENSAT, 2 vol, 469 p.
- Gaboriau Denis et al., 2009, *Produire autonome et économe, un enjeu décisif en productions laitières*, FN Civam, 24 p.
- Gafsi Mohamed, 2006, Exploitation agricole et agriculture durable. *Cahier Agriculture*, 15 (6), p. 491-497.
- Granovetter Mark S., 1973, The strength of weak ties, *American Journal Of Sociology*, Volume 78, Issue 6, May 1973, p. 1360-1380.
- Gumuchian Hervé, Grasset Eric, Lajarge Romain et Roux Emmanuel, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, 186 p.
- Gumuchian Hervé et Pecqueur Bertrand, (dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Économica-Anthropos, 252 p.
- Hess Martin, 2004, Spatial relationships ? Towards a reconceptualization of embeddedness, *Progress in Human Geography*, vol 28, n° 2, p. 165-186.
- Hirczak Maud, 2007, *La co-construction de la qualité agroalimentaire et environnementale dans les stratégies de développement territorial. Une analyse à partir des produits de la région Rhône-Alpes*, Thèse de doctorat de géographie, Grenoble 2, 516 p.
- Lémery Bertrand, 2003, Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture, *Sociologie du Travail*, n° 45, pp. 9-25.
- Lévi Jacques et Lussault Michel (dir.), 2003, Acteur, *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003, 1033 p. : 39-42.
- Müller Pierre, 2009, Le Basculement du regard. La question de l'entrepreneur rural. *Études Rurales*, Éditions de l'EHESS, 2009/1, n° 183, p. 101-112.
- Pierre Geneviève et THAREAU Bertille, 2011, Vers de nouveaux rapports du développement agricole au territoire, Agir ensemble pour devenir autonomes, *RECMA, revue internationale de l'économie sociale*, Dossier sur le Monde coopératif dans une économie plurielle, n° 320, p. 99-115.
- Pionneau Franck, 2007, *SCIC et CUMA : la SCIC, nouvelle coopérative agricole ?*, FN CUMA, 19 p. www.cuma.fr; consulté le 07/07/2012.
- Pluvinage J, Dimanche M., Moulin Ch., Aussibal G., Bellon S. & Tchakérian E., 2000, La construction de la territorialité de la production : de l'idéal à la réalité, quelques observations de fond, *Recherches INRA PSDR*, Montpellier, p. 129-137
- Putnam Robert. D., 1995, Bowling Alone: America's Declining Social Capital, *Journal of Democracy* 6 (1), p. 65-78.
- Sabourin Éric, 2007, L'Entraide rurale, entre échange et réciprocité, *Revue du MAUSS*, n°30, 2007/2, La Découverte, p. 198-217.
- Saieilles Séverine, 2006, *Le faible encastrement territorial : handicap ou opportunité pour la création d'entreprise en milieu rural ?*, Cinquièmes journées de la proximité, Bordeaux, 16 p.

Tauber Mélanie & André Viviane (coord.), 2005, *Agriculture et Environnement, Rapport à la commission des comptes et de l'économie de l'environnement*, Ministère de l'écologie et du développement durable, La Documentation française, Paris, 337 p.

Van Dam Denise, 2008, L'agriculture biologique : un autre modèle agricole ou une opportunité économique ?, in Le Caro Yvon, Madeline Philippe et Pierre Geneviève (dir.), *Agriculteurs et territoires, entre productivisme et exigences territoriales*, p 81-103.

Van Thilbeurgh Véronique, Le Clozier Yannick et Disenhaus Catherine, 2008, La durabilité des exploitations laitières : rôle du territoire dans leur fonctionnement en Ille-et-Vilaine, *Géocarrefour*, Vol 83, n° 3, p. 235-243.

Verbeck Cédric, Lenain Marie-Anne et Blasquet-Revol Hélène, Vers un nouveau modèle systémique dans l'analyse de la création d'activités et d'emplois en espace rural, *RERU*, 2011, n° 2, p. 369-388.

Vilain Lionel (dir) et al., 2003, *La méthode IDEA, Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles, Guide d'utilisation*, 2^{ème} édition, Educagri Éditions, Dijon, 100 p.